

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval PeraDis

EU2082

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 25-nov.-2014

Date de révision :  
09-sept.-2021

Numéro de révision: 2.3

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval PeraDis  
UFI: Q270-N04J-T00H-2CN2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Detergent Sanitizer  
Utilisations déconseillées Réservez aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V. Drongen 10	France: DeLaval
Gent	Omega Parc Bat. 5
Tel. +32 9 280 91 21	Bd Jean Moulin - CS40504
MSDS.EU@delaval.com	Elancourt : (1) 3081 8002
	/Luxembourg: N.V. Drongen 10
	Gent
	Tel. +32 9 280 91 21
	: DeLaval AG 2
	Sursee
	Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848
: Center - Tel - +32 (0) 70 245 245
:
+352 8002 5500
:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4. (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4. (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1B. (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H335)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1. (H410)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290)
Danger physique SGH 2	Peroxydes organiques. Type F. (H242)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Hazard Pictogram(s)



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
 H302 + H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
 P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire  
 P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
 P303+P361+P353+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
 P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

#### Contient

peroxyde d'hydrogène; Acide acétique; acide peracétique

**2.3. Autres dangers**

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)  
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

**3.2. Mélange**

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Peroxyde d'hydrogène	231-765-0	7722-84-1	20 - < 25	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Ox. Liq. 1 (H271) STOT SE 3 (H335) Chron. Aquat. Tox. 3 (H412)	01-2119485845-22
Acide acétique	200-580-7	64-19-7	5 - 10	Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119475328-30
Acide peracétique	201-186-8	79-21-0	2 - <5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226) Org. Perox. D (H242) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 1 (H410) (M=10)	01-2119531330-56

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

**4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours.****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Contact oculaire**

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils de traitement complémentaires. Prise en charge médicale recommandée.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant.

**Ingestion**

Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Imposer en cas d'inconscience en position latérale stable.

**Protection pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus**

D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

**Effets retardés**

Aucun(e) connu(e).

**Effets d'une surexposition**

Aucun(e) connu(e).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres matériaux combustibles. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Conserver dans un endroit bien ventilé. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas inhaler l'aérosol. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Incompatible avec les agents comburants. Incompatible avec les acides et bases fortes.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage

Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart

de la chaleur. Conserver à des températures comprises entre -20 °C et 30 °C. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recueillir le produit répandu. Stocker dans un bac de rétention. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas stocker à proximité de l'équipement et des appareils électriques.

**Classe de stockage (Allemagne)**

5.2 Organic peroxides and self-reactive substances

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Scénario d'exposition** Sans objet**Autres recommandations** Sans objet**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1		TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m <sup>3</sup> Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m <sup>3</sup> Skin
Acide acétique 64-19-7	25 mg/m <sup>3</sup> ; 10 ppm (8H) 50 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm (long term)	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup> STEL: 37 mg/m <sup>3</sup>	VLE: 10 ppm VLE: 25 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup> Peak: 20 ppm Peak: 50 mg/m <sup>3</sup>
Acide peracétique 79-21-0					Skin
Acide sulfurique 7664-93-9	IOELV TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup>	WEL TVA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Peak: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1		TWA: 1 ppm		TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 4.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>
Acide acétique 64-19-7		STEL: 15 ppm TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 13 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup>
Acide peracétique 79-21-0				TWA: 0.2 ppm TWA: 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	
Acide sulfurique 7664-93-9	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	HTP: 0.2 mg/m <sup>3</sup> HTP kattoarvo: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 0.5 ppm MAK: 0.71 mg/m <sup>3</sup> KZGW: 0.5 ppm KZGW: 0.71 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.8 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>
Acide acétique 64-19-7	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup>	KZGW: 20 ppm KZGW: 50 mg/m <sup>3</sup> MAK: 10 ppm MAK: 25 mg/m <sup>3</sup>	NDSch: 30 mg/m <sup>3</sup> NDS: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m <sup>3</sup>
Acide peracétique 79-21-0		40%: Wirkung auf die Haut: sehr stark			
Acide sulfurique 7664-93-9	STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	KZGW: 0.1 mg/m <sup>3</sup> MAK: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 ppm STEL: 0.15 ppm
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	LLV: 1 ppm; 1.4 mg/m <sup>3</sup> CLV: 2 ppm; 3 mg/m <sup>3</sup>				GVI: 1ppm (1.4 mg/m <sup>3</sup> ) KVI: 2 mg/m <sup>3</sup>
Acide acétique 64-19-7	LLV: 5 ppm; 13 mg/m <sup>3</sup> STV 10 ppm; 25 mg/m <sup>3</sup>			ÁK-érték: 25 mg/m <sup>3</sup> CK- érték: 25mg/m <sup>3</sup>	GVI: 10 ppm GVI: 25 mg/m <sup>3</sup>
Acide sulfurique 7664-93-9	LLV: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STV: 0.2 mg/m <sup>3</sup>			ÁK-érték: 0.05 mg/m <sup>3</sup> (torak)	GVI: 1 mg/m <sup>3</sup> KVI: 3 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Lituanie	Lettonie	Belgique	Union européenne
Acide acétique 64-19-7		AER: 25mg/m <sup>3</sup> 10 ppm (8 hours)		25 mg/m <sup>3</sup> ; 10 ppm (8H) 50 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm (long term)
Acide sulfurique 7664-93-9		AER: 1 mg/m <sup>3</sup> (8hours)		

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux**  
**Protection de la peau**

lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.  
Vêtements à manches longues. Bottes. Porter des gants/des vêtements de protection. EN 14605.

**Protection des mains**

PVC, Caoutchouc nitrile, (EN 374),  
Thickness 0.4mm. Penetration time > 480 min. (level 6)

**Protection respiratoire**

Porter un équipement de protection respiratoire. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type Grey/B2; EN 140, EN 405, EN 1827; EN 14387.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**

Liquide

**Aspect**

Transparent, Incolore

**Odeur**

Âcre

**Seuil olfactif**

Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

**pH**

0.5 (100%)

**Point/intervalle de fusion**

Aucune donnée disponible

**Point/intervalle d'ébullition**

100-110 °C

**Point d'éclair**

> 80 °C

**Pression de vapeur**

2200 kPa (25 °C)

**Densité relative**

1115 kg/m<sup>3</sup>

**Hydrosolubilité**

Aucune donnée disponible

**Solubilité dans d'autres solvants**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage : n-octanol/eau**

Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammabilité**

> 250 °C

**Température de décomposition**

>= 60 °C (SADT for <=1000L and 26m<sup>3</sup> non-insulated tank)

**Viscosité**

< 30 mPa.s (dynamic)

**Propriétés explosives**

Sans objet

**Propriétés comburantes**

Sans objet

### 9.2. Autres informations

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Exotherm reaction with. Alkaline products.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une

**Possibilité de réactions dangereuses** polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Variations extrêmes de température et lumière du jour direct.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants, cuivre, Fer, Acier

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Inhalation** Nocif par inhalation.  
**Contact oculaire** Risque de lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.  
**Contact avec la peau** OECD 404.: Corrosif. Provoque des brûlures cutanées.  
**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**DL50 orale** 300-2000 mg/kg; (OECD 423)  
**DL50 cutanée** > 2000 mg/kg; Non classé; (OECD 402)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Peroxyde d'hydrogène	= 1518 mg/kg ( Rat )	= 9200 mg/kg ( Rabbit )	= 2000 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Acide acétique	= 3310 mg/kg ( Rat )	= 1060 mg/kg ( Rabbit )	= 11.4 mg/L ( Rat ) 4 h
Acide peracétique	9-203 mg/kg ( Rat )	12000 mg/kg ( Rat ) 56-226 mg/kg ( Rabbit )	76 -> 241 mg/l (rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin)

**Irritation** Irritation respiratoire.  
**Corrosivité** Provoque des brûlures cutanées. Risque de lésions oculaires graves. (OECD 404).  
**Sensibilisation** OECD 406.: Non classé.  
**Effets mutagènes** Ne contient pas de composé listé comme mutagène.  
**Effets cancérigènes** Aucun(e) connu(e).  
**Effets sur la reproduction** Aucun(e) connu(e)  
**Effets sur le développement** Aucun(e) connu(e)  
**STOT - exposition unique** Irritant pour les voies respiratoires  
**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible  
**Danger par aspiration** Aucune information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Effets d'écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Peroxyde d'hydrogène	2.5: 72 h Chlorella vulgaris mg/L EC50	10.0 - 32.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 16.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 18 - 56: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		18 - 32: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 7.7: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Acide acétique	> 300 mg/l	> 300 mg/l	EC50 = 8.8 mg/L 15 min EC50 = 8.8 mg/L	65: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 47: 24 h Daphnia magna mg/L

			25 min EC50 = 8.8 mg/L 5 min	EC50
Acide peracetique	EC50 = 0.18-1.0 mg/l (48h)	LC50 = 0.9-2.0 mg/l (96h)		EC50 = 0.5-0.1 mg/l (48h)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide acétique	-0.31

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e).

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**No de déchet suivant le CED** 07 06 01\*

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	3109
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE ( acide peracétique )
<b>14.3 Classe de danger</b>	5.2; 8
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	N.a.
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	EmS 5.1 - 02
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	3109
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE ( acide peracétique )
<b>14.3 Classe de danger</b>	5.2; 8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	N.a.
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Transport Category: 2 Tunnel code: D Limited quantities: 125 ml P1
<b>Code de classification</b>	
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**IATA/ICAO**

<b>14.1 N° ONU</b>	3109
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE ( acide peracétique )

14.3 Classe de danger	5.2, 8
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ingredient declaration according to 648/2004/EEG	< 5% phosphonates 15-30% oxygen bleach Other: Desinfectants
Classification allemande WGK	Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

#### EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Reg. 648/2004/CE

Reg. 528/2012 (biocidal products)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs – Annexe I "Liste des substances, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures": Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

Inventaires internationaux

**All of the components in the product are on the following Inventory lists:** États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

**Date de préparation** 25-nov.-2014  
**Date de révision :** 09-sept.-2021  
**Numéro de révision:** 2.3  
**Remarque sur la révision:**  
**Motif de la révision** Update Section: 1.1 (+ UFI)

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité